



# Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée  
9 septembre 2011  
Français  
Original: anglais

## Groupe d'examen de l'application

### Reprise de la deuxième session

Vienne, 7-9 septembre 2011

## Projet de rapport\*

### Additif

## V. Questions financières et budgétaires

1. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour relatif aux questions financières et budgétaires, des informations ont été données au Groupe sur les ressources disponibles pour l'exercice biennal 2010-2011, à la fois au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires, sur les dépenses effectivement encourues et celles qui devraient être encourues sur la base de la première année de fonctionnement du Mécanisme, et sur les prévisions concernant les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013.

2. Plusieurs orateurs ont rappelé la nécessité d'assurer un financement suffisant du Mécanisme par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies afin de garantir son fonctionnement efficace, continu et impartial, évoquant la résolution 64/237 de l'Assemblée générale, la résolution 3/1 de la Conférence des États parties intitulée "Mécanisme d'examen" et la résolution 1/1 du Groupe d'examen de l'application intitulée "Ressources nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour l'exercice biennal 2012-2013".

3. Nonobstant, certains orateurs ont exprimé l'avis que les ressources supplémentaires nécessaires pour des postes et la traduction des documents officiels du Groupe d'examen de l'application qui n'ont pas été prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 devraient être fournies par des contributions volontaires.

4. D'autres orateurs ont noté que les recommandations concernant le financement des besoins généraux du Mécanisme ne devraient pas s'écarter des principes déjà convenus dans les résolutions susmentionnées, dans lesquelles les éléments devant

\* L'original du présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



être financés par le budget ordinaire étaient énoncés et comprenaient notamment la traduction des documents mis à la disposition du Groupe d'examen de l'application dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

5. À la demande d'un orateur, le secrétariat a précisé que, si la Conférence des États parties présentait, après sa quatrième session, un projet de résolution à l'Assemblée générale sur le recours au budget ordinaire pour couvrir des besoins supplémentaires du Mécanisme, cette demande serait examinée en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, dans le cadre de la procédure budgétaire normale.

## **VI. Autres questions**

6. [...].

7. [...].

## **VII. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe d'examen de l'application**

8. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 septembre 2011, le Groupe d'examen de l'application a adopté l'ordre du jour provisoire de sa troisième session (CAC/COSP/IRG/2011/L.3).

## **VIII. Adoption du rapport**

9. Le 9 septembre 2011, le Groupe d'examen de l'application a adopté le rapport sur les travaux de la reprise de sa deuxième session (CAC/COSP/IRG/2011/L.1/Add.4 à 6).

---